

Un programme qui interroge les pratiques professionnelles

Ces différents éléments, auxquels on peut ajouter une communication de l'administration centrale jugée globalement satisfaisante, expliquent la bonne appréciation dont jouit le programme. Ils n'excluent pas cependant des variations dans l'adhésion. Deux visions du programme existent en effet chez les acteurs.

Pour certains, Trace est avant tout un programme ouvert, qui témoigne d'une volonté de ne pas se limiter à un agencement de mesures existantes. Les tenants de cette conception s'emparent du programme pour interroger leurs pratiques professionnelles et celles de leurs partenaires, tout en remettant en cause un ensemble d'habitudes et de fonctionnements qui n'étaient pas forcément centrés sur les publics les plus en difficulté.

D'autres acteurs ont une vision plus instrumentale du programme. Certes, il est compris comme offrant plus de possibilités dans l'utilisation de mesures diverses, mais l'ouverture de nouveaux partenariats, la nécessaire perméabilité avec le secteur social, ne mobilisent guère les pilotes. Dès lors que la conception est instrumentale, les problèmes de moyens deviennent récurrents. Ces acteurs sont typiquement ceux qui se plaignent de la faiblesse ou du retard des moyens supplémentaires affectés et des disparités de traitement entre opérateurs externes et missions locales (1).

Globalement, cependant, la première conception, plus large et mobilisatrice, est dominante.

(1) - Les opérateurs externes chargés du suivi des jeunes bénéficient d'un financement de 12 000 francs par jeune, sous réserve de l'exécution de la prestation d'accompagnement.

Les acteurs locaux estiment avoir impliqué les jeunes les plus en difficulté

S'agissant d'orientation volontariste vers les jeunes les plus en difficulté et les plus éloignés de l'emploi, une des premières tâches à réaliser a été d'identifier les bénéficiaires potentiels. C'est l'objectif du diagnostic local des besoins.

Dans la plupart des cas, les diagnostics se sont limités à une ex-

ploitation des fichiers internes des Missions locales. Ils ont rarement participé d'une logique de « production partagée de connaissances ». Même si différents partenaires et opérateurs sociaux ont été sollicités, les retours d'informations ont été marginaux.

La définition de la population des bénéficiaires, à partir des quasi seules ressources des Missions locales (90 % des jeunes étaient connus de ces structures),

Encadré 1

LE DISPOSITIF

Institué par la loi de lutte contre les exclusions le 29 juillet 1998, le programme Trace (TRajectoire d'ACcès à l'Emploi) vise une insertion professionnelle durable pour les jeunes de faible niveau de formation et en difficulté. Le programme propose un accompagnement personnalisé vers l'emploi de 18 mois, articulant des actions de bilan, de remobilisation, d'insertion, de mise en situation professionnelle (110 000 entrées sont prévues au cours des années 1998 à 2000).

Il repose sur la mobilisation des dispositifs mis en œuvre notamment par l'État et les régions (stages de formation, contrats en alternance, CES...). Les opérateurs, chargés du suivi des jeunes, sont choisis au sein des Missions Locales et des PAIO. Là où celles-ci ne sont pas immédiatement en mesure d'assurer l'accompagnement et le suivi du jeune, l'Agence Locale pour l'Emploi ou des organismes extérieurs peuvent prendre en charge le jeune.

Un pilote, généralement une Mission Locale, est désigné dans chaque zone. Son rôle est d'assurer la coordination des différents opérateurs, d'organiser l'entrée des jeunes dans le dispositif et leur répartition entre les différents opérateurs. Il travaille avec un comité de pilotage local.

Encadré 2

LES SOURCES

Une première étude, effectuée à la demande de la DARES (en liaison avec un comité de pilotage comprenant les principaux acteurs du programme), s'est appuyée sur une analyse de terrain des conditions de mise en œuvre du programme Trace dans trois régions : Ile-de-France, Picardie, Bretagne. La phase terrain s'est déroulée entre octobre et décembre 1999.

Dans chacune de ces régions, deux bassins ont été retenus. Les investigations ont porté sur les principaux acteurs des niveaux régionaux, départementaux et locaux : Service Public de l'Emploi, collectivités territoriales, pilotes et opérateurs. Les six sites ont été analysés distinctement puis transversalement.

Cette étude de terrain a été complétée par une enquête par questionnaires auprès des DRTEFP (dix-sept répondants sur vingt-trois) et auprès d'un échantillon de huit DDTEFP.

La seconde étude a correspondu à l'analyse de contenu d'une enquête réalisée par le Ministère de l'emploi et de la solidarité (DIIJ) auprès des préfets de région (DRTEFP). Cette analyse s'est centrée sur cinq points :

- l'identification des jeunes ;
- la mobilisation des réseaux ;
- la réponse aux besoins de formation ;
- l'utilisation du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) (1) ;
- l'organisation de l'accès à l'emploi.

Ces deux études ont été réalisées respectivement à l'automne 1999 et au printemps 2000 par le cabinet Geste (Alain Chataigner, Véronique Dessen, Philippe Labbé, Jérôme Lion).

(1) - Cf. encadré 5.

n'a pas été sans poser de problèmes et, parfois, susciter des réserves, voire des critiques. Les Missions locales peuvent-elles prétendre à une couverture suffisante, quasi exhaustive, de la population jeune ciblée par le programme ? À cette question, les interlocuteurs, dans leur très grande majorité, répondent que les Missions locales sont suffisamment installées sur leur territoire pour que la très grande majorité des jeunes éligibles soit connue des conseillers ou adressée spontanément par d'autres opérateurs (éducateurs, assistantes sociales...).

Réalisés en 1998, les diagnostics sont rarement réactualisés. Ils ont néanmoins permis de constituer un stock de jeunes dans lequel les Missions locales ont puisé en fonction de critères plus aléatoires que réellement fondés. Ainsi en est-il de la prise en compte de tous les facteurs contribuant à la réussite d'une stratégie d'insertion : urgence du besoin, motivation du jeune, opportunité de l'offre locale. De même, ce diagnostic n'est jamais intégré dans le Plan d'Action Local, point de passage obligé de la territorialisation des politiques publiques de l'emploi.

Cependant, certaines régions ont expérimenté des procédures ou dispositifs singuliers (encadré 2) qui font du diagnostic une démarche continue, capable de s'adapter aux inévitables évolutions de l'offre (emplois) et de la demande (jeunes).

Même si les conditions du diagnostic sont perfectibles (démarche partagée, actualisation, approche stratégique impliquant une rationalisation des procédures de choix des publics, lien avec la territorialisation...), l'adéquation entre les publics potentiellement et effectivement bénéficiaires semble atteinte. Ainsi, les DRTEFP considèrent

que les jeunes entrés dans le programme sont bien ceux qui étaient visés.

Si les données concernant les niveaux de formation confirment les difficultés d'accès à l'emploi, de l'avis des pilotes, le critère déterminant est celui des difficultés sociales et des parcours heurtés.

Un pilotage du programme ouvert et structuré

Après quelques lenteurs imputables essentiellement aux résistances des pilotes en attente d'assurances sur les moyens supplémentaires dégagés et à l'attentisme de certains Conseils Régionaux, le pilotage institutionnel s'est mis en place sans difficulté majeure.

Au niveau régional, les comités de pilotage se sont réunis régulièrement, les institutions représentées pouvant être ventilées en trois groupes :

- le « noyau dur », composé des Directions Régionales et Départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP, DDTEFP), de la Direction Régionale de

l'ANPE, de la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales et du Conseil Régional ;

- un second cercle avec, entre 40 et 80 % de présence, la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), la Délégation Régionale aux Droits des Femmes (DRDF), l'association des Présidents de Mission locale ;

- un troisième cercle avec l'animation régionale des Missions locales, le Fonds d'Action Sociale (FAS), les Conseils Généraux, la Délégation Académique à la Formation Continue (DAFCO), la Direction Régionale de l'AFPA...

Au niveau départemental, la DDTEFP occupe généralement un rôle moteur dans le management du programme et l'animation des structures impliquées, les coordonnateurs emploi formation jouant un rôle de « cheville ouvrière » entre le terrain et la DDTEFP.

Au niveau local, si les diagnostics ont peu permis de mobiliser un réseau d'opérateurs, les pilotes ont compensé ce déficit en constituant des comités de pilotage locaux « techniques », larges, pour impliquer les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle (encadré 3). Ainsi, outre les principaux protagonistes traditionnels (DDTEFP, DDASS, Mission locale, service social départemental et centre médico-social, ANPE, Conseil Régional via ses délégués territoriaux), on trouve au sein des comités de pilotage des opérateurs autres que les missions locales et les PAIO, choisis pour accompagner les jeunes dans leurs parcours : Protection Judiciaire de la Jeunesse, Foyers de Jeunes Travailleurs, divers services sociaux (centre communal d'action sociale), centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS), organismes de formation, équipes de prévention sont aussi parties prenantes.

Encadré 3

SELON LES RÉGIONS, DIFFÉRENTES PROCÉDURES EXPÉRIMENTALES DE DIAGNOSTIC

Dans une première région, une grille de sept critères, construite à partir d'items qualitatifs, a été conçue et diffusée pour permettre une identification correcte des jeunes.

Pour une autre région, une plateforme diagnostic a été créée avec une offre durant quatre semaines de sessions collectives et d'entretiens individuels, au terme de laquelle l'orientation dans Trace a pu être contractualisée.

Avec une troisième région, c'est une « cellule partenariale », distincte du comité de pilotage, qui réunit trimestriellement les acteurs.

La mobilisation des partenaires est une réussite du programme Trace (encadré 4). Étayée généralement par une animation départementale et par un travail de sensibilisation conduit au niveau régional (Comité Régional de l'Emploi, et de la Formation professionnelle et de la promotion sociale, Commission paritaire interprofessionnelle régionale de l'emploi), la mobilisation locale a « tiré » les pilotes vers le développement local et vers le secteur social, complémentaire de l'insertion professionnelle dans la résolution des problèmes des bénéficiaires.

Néanmoins, si dans quelques régions le secteur marchand a pu être impliqué en s'appuyant sur les organismes patronaux ou les syndicats de salariés ainsi que sur les organismes collecteurs et les organismes consulaires (CCI, Chambres des Métiers), il apparaît que l'entreprise demeure difficile à mobiliser. Cette mauvaise perméabilité avec le secteur économique marchand est sans doute le maillon faible du programme Trace, alors que l'accès à l'emploi marchand reste un objectif important du dispositif.

Des opérateurs externes agissant en complémentarité des Missions locales

En complément des missions locales et des PAIO, des organismes ont été conventionnés pour assurer le suivi des jeunes pendant leur parcours.

Dans un premier temps, le choix de ces opérateurs externes s'est fait en étroite collaboration entre les Missions locales et la DDTEFP sur la base d'une cooptation. Le plus souvent, des organismes de formation déjà connus ont été retenus.

Encadré 4

L'IMAGINATION AU SERVICE DE LA MOBILISATION

Pour initier, puis maintenir l'implication des partenaires, les pilotes ont multiplié les expérimentations dont certaines ont conduit à élargir la composition des conseils d'administration des Missions locales.

Si les réunions de comités de pilotage locaux ont permis de faire le bilan des entrées et sorties, de nombreux travaux de réflexion ont été entamés sur les outils (diagnostic, évaluation, monographie), sur la typologie des publics, sur des pratiques innovantes.

La montée en charge du programme, avec son principe cumulatif, a été perçue par beaucoup de structures comme devant nécessairement s'accompagner d'une capitalisation des réflexions et d'un travail d'optimisation de l'ingénierie. L'effet de stimulation de Trace est là : on est loin du « traitement » répétitif de l'accueil-orientation.

Dans un second temps (campagnes 1999 puis 2000), le dispositif s'est professionnalisé (appel d'offres) et, surtout, diversifié en direction de nouveaux opérateurs. Les compétences attendues de ceux-ci, selon les DRTEFP, sont par ordre décroissant : « la connaissance des publics difficiles », « la connaissance du milieu de l'entreprise » et « la capacité à travailler en réseau ». Les secteurs privilégiés sont l'insertion par l'économique et le travail social.

La répartition des jeunes entre opérateurs externes et opérateurs publics a généralement été le fait des DRTEFP, la ventilation nominative étant à la charge des pilotes (Missions locales ou ALE). Le choix de ces opérateurs ayant été fait en commun entre DRTEFP et Missions locales. Avec les opérateurs externes, les relations ont plus semblé appartenir au registre du commanditaire-prestataire qu'à celui d'une coopération égalitaire. Elles n'ont cependant pas généré d'effet pervers de distribution des jeunes en fonction de

leurs chances d'accès à l'emploi durable. Grâce aux dynamiques des comités de pilotage locaux, les relations entre opérateurs se sont régulées, les tensions initiales (financement accordé aux seuls opérateurs externes) n'étant plus, sauf exceptions, à l'ordre du jour.

Des modes d'organisations pluriels

L'inscription dans le programme Trace garantit au jeune des accès dérogatoires à certaines mesures et un suivi personnalisé. Cette individualisation peut se comprendre à partir de deux volets complémentaires : le référent du jeune et la stratégie d'insertion de la structure.

S'agissant du référent du jeune, l'étude auprès des acteurs de terrain a permis de distinguer trois modalités d'organisation :

- la « spécialisation » ou l'existence par structure d'un seul référent qui prend en charge tous les jeunes bénéficiaires et peut solliciter des opérateurs internes ou externes pour des problèmes spécifiques (logement, santé...) ou des compétences techniques particulières ;

- la « spécialisation mixée », avec un référent coordonnateur qui suit quelques jeunes et coordonne des conseillers labellisés « référents » (parfois tous les conseillers techniques de la structure) ;

- la « non spécialisation », avec un coordonnateur non impliqué directement dans le suivi de bénéficiaires, mais chargé d'une fonction de relais d'information entre les conseillers techniques labellisés.

En concentrant sur une même personne le management du programme Trace, le modèle de la spécialisation présenterait l'avant-

tage de développer un professionnalisme d'expert, tout en garantissant aux partenaires et employeurs une lisibilité et une cohérence maximales. L'inconvénient est d'isoler le référent, les changements attendus à l'échelle de la structure devenant *de facto* plus aléatoires.

À l'opposé, la non spécialisation permettrait une démultiplication des facteurs de changement, chaque conseiller étant incité à mettre en œuvre de nouvelles pratiques. Alors que le registre de l'expertise interne légitime un surinvestissement sur les jeunes bénéficiaires, la non spécialisation soulève la difficulté d'une activité sélective, pendant de la discrimination positive instaurée en faveur du public éligible à Trace : pourquoi et comment travailler autrement (mieux ?) pour les jeunes relevant du programme Trace que pour ceux n'en relevant pas ?

La solution appartient probablement à un double registre : celui du contexte et des ressources humaines mobilisables qui peut justifier telle ou telle option, ou celui d'une dialectique qui permettra de pondérer les inconvénients inhérents de chaque choix.

Concernant la notion de « stratégie d'insertion » utilisée à plusieurs reprises dans les circulaires (DGEFP/DIIJ/DSS n° 99/30 du 3 août 1999, par exemple), elle recouvre l'idée d'articuler de façon cohérente des mesures d'emploi et de formation dans une approche globale et un accompagnement personnalisé.

Les entretiens montrent que cette stratégie d'insertion est appropriée de manière très empirique, même si l'individualisation du traitement de la demande justifie, *a priori*, cette démarche.

Les conditions d'accès au dispositif Trace pourraient être la

première séquence de cette stratégie d'insertion. Mais l'entrée dans le programme est souvent aléatoire, le diagnostic n'étant pas suffisamment actualisé et la sélection des jeunes s'opérant plus sur un critère de disponibilité au moment opportun que sur un choix mûrement réfléchi et contractualisé.

La stratégie d'insertion, directement corrélée au projet, est en fait une combinatoire de quatre variables : le jeune, le prestataire (pilote, opérateur...), l'offre de l'environnement, l'agencement des mesures mobilisées.

Raisonné en termes de stratégie d'insertion demande donc de ne pas se limiter à un empirisme chaque fois recommencé, mais vise une rationalisation entre ces variables, certaines étant stables (mesures mobilisées), d'autres fluctuantes (offre de l'environnement).

Adapter l'offre de formation

La mobilisation de l'offre – emploi, immersion, formation – est souvent déterminée par des habitudes. C'est typiquement le cas du Contrat Emploi Solidarité (CES) qui occupe le tiers des situations d'emploi... même si, pour plusieurs DRTEFP, cette mesure, courte (3 à 6 mois maximum), serait particulièrement adaptée aux bénéficiaires de Trace.

Par ailleurs, on observe une sous-utilisation de mesures telles que les séquences d'observation en entreprise (SOE), les évaluations en milieu de travail (EMT), ou encore le faible recours aux bilans de compétences. Ceci, s'ajoutant à l'empirisme des démarches, renvoie à la difficulté de parvenir à une logique de capitalisation des différentes séquences qui constituent un parcours

et une stratégie d'insertion cohérente. L'effort pourrait au contraire porter sur des outils et méthodes tels que le portefeuille de compétences, la validation des acquis professionnels.

D'une façon générale, le recours aux CES, cumulé aux problèmes rencontrés pour impliquer les entreprises, témoigne d'une difficulté des opérateurs à insérer un public en grande difficulté dans la sphère de l'emploi concurrentiel.

En matière d'action de formation, même lorsque les Conseils Régionaux n'ont pas contractualisé avec l'État sur le programme Trace, l'accessibilité au programme régional de formation est réaffirmée, parfois favorisée par des mesures dérogatoires. Dans la plupart des cas, les Régions ont renforcé leur offre, soit en augmentant leur possibilité d'accueil sur des actions pré-qualifiantes et d'orientation, soit en gérant de manière plus souple les flux d'entrées, soit enfin en concevant des offres originales.

L'existence d'une majorité de formations spécifiques rend compte d'une recherche d'équilibre entre une intervention fréquemment qualifiée de « lourde » (au regard des difficultés des publics), une démarche individualisée, une adaptation des rythmes et des durées, des contenus multiples avec des apprentissages comportementaux, et des solutions novatrices en matière de rémunération. Les difficultés sociales, psychologiques, et la carence des pré-requis professionnels obligent en effet à concevoir des modules d'accès extrêmement souples, avec un soutien social important, le versant professionnel étant occupé par des immersions en entreprise où il s'agit de (ré)apprendre des rythmes et pratiques ordinaires.

Notons enfin que, si l'implantation des organismes de formation en milieu urbain garantit une variété de l'offre, plusieurs régions ont relevé les difficultés rencontrées par les bénéficiaires vivant en milieu rural où l'offre de formation déficitaire se combine avec la faible mobilité des jeunes.

Un investissement lourd dans des activités non directement professionnalisantes

Conscients qu'une stricte logique d'insertion professionnelle serait contrariée par des problématiques sociales non résolues, de nombreux pilotes ont développé, à côté de l'offre d'emploi et de formation, une offre fondée sur l'expression artistique, la sociabilité, le sport...

Ainsi, n'est-il pas exceptionnel de rencontrer des ateliers yoga, théâtre, natisme, pour des jeunes du programme.

L'investissement dans les activités socioculturelles correspond certes à une volonté de travailler de façon multi-dimensionnelle, non limitée au seul registre de l'emploi et de la formation. Cette volonté est d'autant plus forte qu'elle est confirmée par la demande des jeunes. Il reste que Trace a accéléré le « tiraillement » des conseillers des Missions locales entre les pôles du secteur emploi-formation, du travail social et de l'animation socioculturelle. Seul un travail de fond sur l'évaluation des différentes valeurs ajoutées produites dans ces domaines d'activité éclaircira certaines zones d'incertitude et permettra de mesurer l'intérêt de ces actions en matière

de socialisation et d'insertion professionnelle au terme des 18 mois.

Des effets réels du programme sur le fonctionnement des Missions locales

Le programme Trace fixe un objectif d'emploi durable pour 50 % des bénéficiaires. S'il est trop tôt pour mesurer l'impact du programme – d'autant que plusieurs facteurs se combinent dont les effets peuvent faciliter ou contrarier l'objectif d'emploi durable – on peut néanmoins relever l'existence de certains facteurs facilitants. Ainsi en est-il de la mobilisation des acteurs qui, outre une offre personnalisée, apporte le capital social que génèrent des fonctionnements en réseau et conçoit des sorties vers

Encadré 5

LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES : UNE INSUFFISANTE MOBILISATION

Institués en 1989, généralisés en 1992 à l'ensemble des départements, les fonds d'aide aux jeunes (FAJ) constituent un outil important mobilisé par les missions locales et les PAIO dans le cadre du programme Trace. Ils permettent à des jeunes de 18 à 25 ans d'accéder à des aides financières ponctuelles :

- secours temporaires pour faire face à des situations d'urgence ;
- aide à la réalisation d'un projet d'insertion ;
- action d'accompagnement des mesures d'insertion sociale et professionnelle.

L'utilisation des FAJ dans le programme Trace est marquée par une grande hétérogénéité entre les régions. Fréquemment, les Directions Régionales du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ont dû demander aux Directions Régionales de l'Action Sanitaire et Sociale d'harmoniser les pratiques des Directions Départementales de leur région. La complexité des procédures administratives et l'application des principes du FAJ traditionnel (solidarité familiale, plafond de ressources), le refus des FAJ collectifs (alors que certaines régions ont fait de cette possibilité un des éléments forts du programme), l'opacité des conditions d'attribution constituent les principaux points qu'il convient d'améliorer.

Lorsque les règlements intérieurs du FAJ ont été adaptés, les principales modifications ont porté sur l'accès des jeunes de 16 à 18 ans, la mise en place de procédures d'attribution en urgence, l'examen simplifié des dossiers, le relèvement et le renouvellement des montants (les aides d'urgence pouvant être supérieures à 3 000 francs).

Les FAJ individuels ont été utilisés pour répondre aux problèmes de subsistance (tickets services), de mobilité (permis de conduire, paiement de l'assurance automobile), vestimentaires, de santé et de logement, d'accompagnement social et/ou de soutien psychologique.

Sur certains sites, le FAJ collectif a été conçu comme un levier des dynamiques partenariales avec une incitation au financement croisé des projets. De façon assez générale, le fonctionnement local du FAJ a été facilité dès lors que les structures pilotes avaient déjà la responsabilité de sa gestion ou de l'animation de la commission d'attribution, ou encore - *a minima* - qu'elles présentaient directement la demande.

La sous-utilisation des FAJ dans certains départements peut s'expliquer par une hétérogénéité des procédures mises en place et une mauvaise compréhension de ses modes d'utilisation. En outre, le statut de stagiaire de la formation professionnelle pour certains jeunes a limité les demandes d'aide. Nombre de difficultés repérées à l'origine sont en cours de résolution.

Les pilotes ont par ailleurs recouru à d'autres aides, telles certaines mesures financières spécifiques aux collectivités (de type « chèque insertion ») dès lors qu'elles étaient accessibles et connues.

les emplois émergents (secteurs de l'environnement, de l'aide à la personne...). De même, l'embellie du marché du travail s'accompagne d'une offre d'emplois pour des personnels peu qualifiés (bâtiment, hôtellerie-restauration, distribution).

A contrario, cette embellie sur le front de l'emploi peut, en privilégiant le court terme, contre-carrer des stratégies d'insertion

de plus long terme et interrompre un parcours d'insertion (pour réaliser une mission d'intérim, par exemple).

Si l'emploi durable reste un objectif à atteindre, les effets positifs du programme Trace sur les pilotes et les opérateurs sont incontestables. Il a recentré les Missions locales sur les publics en grande difficulté, obligeant ces structures à réinterroger leurs pra-

tiques. Il a valorisé les Missions locales, en les légitimant dans la lutte contre les exclusions des jeunes, en les contraignant à une ouverture maximale sur la cité, ses institutions et ses acteurs.

Philippe LABBÉ,
Jérôme LION
(GESTE).

— Pour en savoir plus... —

Chataignier A., Dessen V., Labbé Ph., Lion J. (2000), « Évaluation de la mise en œuvre du programme TRACE », *Rapport à la DARES*, GESTE.

Labbé Ph. (2000), « La mise en œuvre du programme TRACE », *Rapport à la DIJ*, GESTE.

Defauquet V. (2000), « TRACE : une offre de services accrue pour des jeunes en situation précaire », *Premières Synthèses* à paraître.

Monrose M. (2000) « Les fonds d'aide aux jeunes : premiers résultats au 4^{ème} trimestre 1999 », *Études et Résultats*, MES-DREES, Mai.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis, rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Emploi puis Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.

Secrétariat de rédaction : Catherine Demaison et Evelyn Ferreira. Maquettistes : Myriam Garric, Daniel Lepesant, Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : La Documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - <http://www.ladocfrancaise.gouv.fr>
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 711,71 F (108,50 Euros) - Europe (TTC) : 747,79 F (114 Euros) - DOM-TOM (HT, avion éco.) : 741,23 F (113 Euros) - Autres pays (HT, avion éco.) 760,91 F (116 Euros) - Supplément avion rapide : 45,92 F (7 Euros).
Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.